

Dernière mise à jour le 16 juin 2022

Un guide sur le deuil au travail, propositions pour accompagner les entreprises

L'association Empreintes vient de publier un guide sur le deuil au travail.

Sommaire

- Quelques chiffres
- Propositions du livre blanc

Le document formule plusieurs propositions, parmi lesquelles: créer un comité de deuil avec notamment la désignation d'un référent deuil, désigner un binôme d'intervention; aligner la durée du congé de deuil pour tous les décès ; inclure la famille recomposée et élargie et soutenir un salarié en deuil dans la durée.

Quelques chiffres

En France, une personne sur quatre vit un deuil et une personne sur deux a été confrontée à un deuil dans le cadre professionnel. Parmi elles, 11% ne reprendront pas le travail.

Deux tiers des salariés en deuil bénéficient d'arrêts de travail.

La durée moyenne de leur arrêt est de 34 jours par an. Le coût s'élève à 700 millions d'euros d'indemnités journalières par an.

80 % des actifs en deuil trouvent le soutien de leur RH inutile ou inadapté...

Un manager sur trois a été confronté à un collaborateur en deuil dans son équipe.

Propositions du livre blanc

Fréquent, le deuil au travail impacte tous les niveaux de l'entreprise. L'accompagnement de deuil doit s'inscrire dans la responsabilité sociétale, l'effort d'inclusion des salarié-e-s vulnérables, la santé au travail, l'aide aux personnes aidantes, la conciliation vie professionnelle et vie personnelle.

Ce Livre Blanc présente des mesures en termes de politiques d'entreprises et de politiques publiques :

- Créer un comité deuil.
- Désigner un binôme d'intervention.
- Aligner la durée du congé de deuil.
- Inclure la famille recomposée et élargie.
- Former un référent deuil.
- Soutenir un salarié en deuil dans la durée.

- Créer une campagne nationale annuelle d'information.
- Diffuser le guide deuil au travail.

[Guide le deuil au travail](#)